

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ville-di-Pietrabugno****Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : **27**
- En exercice : **27**
- Présents à la séance : **20**
- Qui ont pris part à la délibération : **21**

**Date de la convocation** : 09 juin 2015**Séance du 19 juin 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-neuf du mois de juin, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

**Présents** : MM. **BALDOCCHI D. BRACCINI J.P. CARDI J. COMTE I. CRISTOFARI P. GUIDI A.M. MAESTRACCI A. MALKA A. MEZZANA C. MUSSIER E. NICOLINI C. PALMIERI C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. ROSSI M. SALGE F. SAVELLI J.M. SAVELLI M. VALERY J.N. VERYES J.**

**Absents excusés ayant donné mandat de vote** : MM.

Mandataire	Mandant
<b>GRASSINI Luc</b>	<b>VEYRES Jeanne</b>

**Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote** : MM. **AGOSTINI J. ALBERTINI C. CASANOVA S. GRIMALDI J.Y. ROSSI J.P. VINCENSINI C.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **20** conseillers **présents** et **7** conseillers **absents** dont 1 ayant donné mandat de vote. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** pris dans le sein du Conseil. Madame **MAESTRACCI Angelina** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° de-190615-056

**Domaine : 2.1 Documents d'urbanisme**

**Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme****Le Conseil Municipal,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2111-29 ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.121-1 à L.121-9, L.123-1 à L.123-20 et R.123-1 à R.123-25 ;
- Vu** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;
- Vu** la loi n° 2000-120 du 13 décembre 2000, modifiée, relative à la solidarité et au Renouveau Urbain modifiée par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;
- Vu** la loi n° 2003-590 « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 ;
- Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové ;
- Vu** l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ville-di-Pietrabugno approuvé le 25 septembre 2008 et modifié les 19 septembre 2011, 21 mars 2013 et 19 décembre 2014 ;
- Vu** les arrêtés n° ar-160406-93 du 16 avril 2009 et ar-231210 du 23 décembre 2010 portant mises à jour du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2014 engageant la procédure de modification n°3 du Plan Local d'urbanisme (annulant et remplaçant la délibération du 20 juin 2014) ;
- Vu** l'arrêté municipal n°300315-49 du 30 mars 2015 prescrivant l'enquête publique concernant la modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme du 13 avril 2015 jusqu'au 13 mai 2015 inclus ;
- Vu** l'arrêté municipal n° 030415-052 du 3 avril 2015 prolongeant l'enquête publique concernant la modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme jusqu'au 22 mai 2015 suite à une erreur de parution dans la presse ;

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Séance du 19 juin 2015**

Délibération n° de-190615-056 - Suite

**Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme**

**Considérant** que l'objet de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'urbanisme est la modification de l'article 2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme des zones UC (y compris les secteurs Uca et Ucw) et Ud (y compris le secteur Udz et Uda) qui précisera que : « toute opération affectée à la réalisation d'un programme de 8 logements et plus ou 500 m<sup>2</sup> de surface plancher et plus, devra comprendre un minimum 25 % de logements locatifs sociaux ». En effet l'article 55 de la loi SRU modifiée fixe un pourcentage de 25 % de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales. Cette disposition s'applique à la commune de Ville-di-Pietrabugno depuis le 1er janvier 2014 ;

**Considérant** que l'objet de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'urbanisme concerne également l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de l'actuelle zone AU qui est destinée à recevoir une urbanisation à dominante habitat ;

**Considérant** que des plans de masse comprenant les accès ont été présentés et les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont présents, il est proposé d'intégrer à la modification l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de l'actuelle « zone à urbaniser » dans le secteur de « Palagaccio » ;

**Considérant** que le dossier de modification, accompagné d'un registre, a fait l'objet d'une mise à disposition au public en mairie de Ville-di-Pietrabugno. L'information au public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse ainsi que par affichage en mairie ;

**Considérant** que cette mise à disposition s'est déroulée du 13 avril 2015 jusqu'au 22 mai 2015 inclus. Un registre pour recenser les observations a été mis à la disposition du public durant cette période ;

**Considérant** que le projet de modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme a été soumis pour avis aux diverses personnes publiques associées et consultées ;

**Considérant** que la Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable et que la Préfecture de la Haute Corse a émis des observations qui consistaient notamment à rendre plus cohérent et lisible le projet de modification ;

**Considérant** que les autres personnes publiques associées et consultées n'ont pas donné d'avis, dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission dudit projet ; à défaut, ces avis étaient réputés favorables ;

**Considérant** que Monsieur le Commissaire-enquêteur a remis ses rapports, conclusions et avis en date du 25 mai 2015 ;

**Considérant** que Monsieur le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n°3 du Plan Local d'urbanisme compte tenu du déroulement de l'enquête, du respect des procédures, qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête et que les demandes faites n'avaient pas vocation à être traitées dans le cadre de cette enquête ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, après enquête publique, le dossier peut éventuellement être modifié notamment pour prendre en compte les remarques des personnes consultées, des administrés ou du Commissaire-enquêteur dans la mesure où les modifications sont conformes à l'intérêt général et ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet ;

**Le Maire ayant exposé** à l'assemblée délibérante que la modification n°3 du Plan Local d'urbanisme de Ville-di-Pietrabugno est prête à être approuvée ;

**Après avis** de la Commission Aménagement du Territoire, Environnement et Développement Durable en date du 15 juin 2015 ;

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité ;

**1/ Décide d'approuver** la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ville-di-Pietrabugno.

**2/ Dit** que le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Ville-di-Pietrabugno, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que dans les locaux de la Préfecture de Haute Corse.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ville-di-Pietrabugno**

**Séance du 19 juin 2015**

Délibération n° de-190615-056 - Suite

**Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme**

**3/ Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention de cet affichage sera fait en caractères apparents dans un journal local d'annonces légales diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

**4/ Précise** que la présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat ;
- Après accomplissement des formalités d'affichage susvisées.

**5/ Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

Le Maire,



**Michel ROSSI**

---

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et notification ou publication du  
Le Maire,*